

**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 19 décembre 2024**

Date de la convocation : vendredi 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE (excusé du n° 33 au n° 36), Mme Valérie REVEL (excusée du n° 1 au n° 3), Mme Marie-Claire NE (excusée du n° 38 au n° 42), M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA (excusé du n° 31 au n° 33), M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON (excusé du n° 10 au n° 16), M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, Mme Véronique DELUZE, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédérick MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Roselyne JANVIER), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Corinne HAU (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Pauline ROY-LAHOIRE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Didier RIVIERE (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Victor DUDRET, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 36 Association Pau Canoë Evènements : attribution d'une subvention pour l'année 2025

Rapporteur : M. Claude FERRATO

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 12 juillet 2013, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) déclarait d'intérêt communautaire le "soutien financier aux manifestations et évènements générant des retombées économiques et touristiques".

L'association Pau Canoë Evènements, co-présidée par la CAPBP et la Fédération Française de Canoë-Kayak a été créée en 2017 pour organiser l'accueil des grandes compétitions nationales et internationales déléguées par la Fédération internationale et la Fédération Française de Canoë-Kayak.

Ainsi, Pau a accueilli les Championnats d'Europe en 2019 et 6 Coupes du Monde. Le bassin palois accueille par ailleurs tout au long de l'année le Pôle France et les délégations étrangères pour les stages d'entraînement et de préparation.

Par délibération du 21 décembre 2023, le conseil communautaire approuvait la signature d'une convention pluriannuelle avec Pau Canoë Evènements jusqu'en 2025.

Malgré la concurrence des installations olympiques de Vaires-sur-Marne, les instances fédérales confirment leur intérêt et leur soutien pour que Pau reste une place forte dans l'organisation des grandes compétitions internationales.

Deux évènements majeurs vont se dérouler en 2025 :

- 15ème édition de la Coupe Internationale des Pyrénées, les 8 et 9 mars prochains. Cette épreuve, inscrite au calendrier de l'International Canoë Federation (ICF) rassemblera près de 320 compétiteurs issus d'une vingtaine de délégations nationales ;
- Une épreuve de Coupe du monde ICF de Canoë-Kayak du 12 au 15 juin, une des cinq étapes annuelles du circuit mondial après les championnats mondiaux et continentaux et qui attirera les meilleurs athlètes du monde, issus de 40 nations.

Pour lui permettre d'assurer l'accueil de ces compétitions internationales à fort rayonnement, il est proposé d'attribuer à l'association Pau Canoë Evènements une subvention de 90 000 €.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 6 décembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 11 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider l'attribution d'une subvention de 90 000 € à l'association Pau Canoë Evènements pour l'exercice 2025 ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer l'avenant ci-annexé à la convention pluriannuelle ainsi que tous les documents relatifs à ce partenariat ;**
- 3. Décider que la dépense correspondante sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget annexe 2025 Base d'Eaux Vives, chapitre 65, fonction 325, article 65748.**

Ne prend pas part au vote : M. Claude FERRATO

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU